

L'Institut Danois contre la Torture « DIGNITY » Tunisie En application de l'article 41 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l'Institut Danois contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu pour le financement de ses activités en Tunisie des fonds en provenance de l'association mère -DIGNITY Danemark. Le montant s'élève à : Sept cent six mille cinq cent soixante-sept dinars et cinq cent trente millimes 706 567,530 Dinars Tunisien le 01/07/2026. Le Secrétaire Général du Gouvernement en a été informé en date du 14/07/2026.